

Bonne Année!
2023



SAINT-HIPPOLYTE
BULLETIN MUNICIPAL
Décembre 2022

Sommaire

- 3 Le mot du Maire - l'édito de la commission
- 4 à 6 Les comptes rendus des procès verbaux du conseil municipal
- 7 Zoom : Quelques réalisations 2022
- 8 Le repas de Noël des enfants de l'école
Le concert de Noël
- 9 Le départ en retraite de "Mado"
- 10 à 11 L'École "Les enfants du Marais"
- 12 L'ADMR - Décembre 2022 - Gym douce
- 13 Le conte de Noël
- 14 à 17 Du côté des associations
- 18 Tous en cuisine
- 19 Place aux jeux !!!



Informations utiles

Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h30
Mardi de 14h30 à 18h30

Horaires de la Poste :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 / Samedi de 8h45 à 11h45

Horaires de la Bibliothèque :

Lundi et jeudi de 15h à 17h30

Permanences du Bus France Services :

Contacter le 06 02 59 50 57

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs, Chers habitants de Saint-Hippolyte, 2020, 2021, 2022, trois années particulières qui ont réclamé à chacun d'entre nous des efforts importants pour vivre au mieux ces moments où contraintes et sacrifices nous ont obligés à s'adapter à des comportements nouveaux.

L'avenir qu'on nous prédit est encore inquiétant, la COVID qui semble renaître, une crise énergétique et économique exceptionnelle qui font apparaître des difficultés de plus en plus grandes pour le budget des ménages.

Pour nous gestionnaires, responsables de la vie communale, il va nous falloir trouver un juste milieu pour ne pas aggraver vos conditions de vie et pour maintenir le service public ; ces efforts à consentir se traduiront par une maîtrise nécessaire des budgets de fonctionnement et d'investissement. Nous avons déjà mis en place des mesures de sobriété énergétique préconisées (réduction de la durée de l'éclairage public, contrôle de la température du chauffage dans les bâtiments publics).

Nous attendons des services de l'État qu'ils soutiennent nos efforts et qu'en conséquence les différentes dotations nécessaires à nos budgets ne subissent plus les réductions imposées par le passé, il est important que ces aides de l'État soient maintenues voire améliorées pour que survivent nos petites communes, car augmenter l'impôt n'est plus acceptable comme variable d'ajustement.

Je vous assure, nous serons vigilants afin d'assurer à chacun le meilleur en évitant le pire. A vous toutes et à vous tous, je vous promets qu'avec l'équipe municipale nous ferons le maximum car nous sommes animés du même désir. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de passer cette fin d'année dans la bonne humeur et de commencer 2023 avec optimisme et beaucoup de courage.

Pierre CHEVILLON, Maire

L'édito de la commission



Dans ce monde tourmenté, nous sommes heureux de vous présenter ce bulletin de fin d'année qui, nous espérons, vous permettra un moment d'évasion.

Hippolyte notre petit reporter à une pensée émue pour les enfants Ukrainiens qui ne fêteront pas Noël de la même manière que nous. Comme le veut la tradition, il souhaite que la trêve des confiseurs s'applique sans retenue.

Pendant cette semaine, vous pourrez lire dans votre bulletin vos rubriques habituelles : les comptes rendus du Conseil municipal, la vie des associations, l'histoire de Noël, des recettes festives (dont vous nous donnerez des nouvelles), des jeux et bien d'autres rubriques.

Vous informer sur des sujets variés, dans une présentation que nous souhaitons agréable, voilà notre volonté. Alors bonne lecture !

N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez valoriser une action, une association, nous faire part d'une expérience, nous faire découvrir une astuce, nous proposer un jeu, nous serons à votre écoute.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et vive 2023.

Hippolyte et l'équipe de rédaction

Dans un souci d'apporter l'information sans alourdir la lecture des comptes rendus du conseil municipal, ceux-ci ont été synthétisés mais sont consultables en Mairie dans leur intégralité ou bien sur le site internet www.saint-hippolyte.fr

RÉUNION DU 19 JUILLET 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme, et notamment, ses articles L103-2, L103-6, L 153-14 et suivants et R153-3,

Vu la délibération en date du 09 novembre 2016 prescrivant la procédure de révision du PLU et définissant les modalités envisagées de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui s'est tenu au sein en séance du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2019 ayant arrêté le projet de révision du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 6 janvier 2022 soumettant à enquête publique le projet de PLU,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées,

Considérant que les modifications demandées dans leurs avis par les personnes publiques consultées ont été prises en considération dans le projet de révision du plan local d'urbanisme,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- **Dit que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Hippolyte aux jours et heures habituels d'ouverture,**
- Dit que la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le Plan Local d'Urbanisme est également consultable sur le site internet : www.saint-hippolyte.fr

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Cantine :

Avec l'aide de la diététicienne la commission a validé les menus du mois de septembre.

La société API qui gère la cantine nous signale des difficultés d'approvisionnements imprévus sur certains produits. La commission réfléchit à mettre en place un stockage réfrigéré de produits de remplacement utilisable à la demande.

Une réunion en septembre statuera sur les nouvelles conditions de prix.

Madame MARNIER plus connue sous le nom de « Mado » part pour une retraite bien méritée. Son remplacement sera effectué dès la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

1. De nombreux administrés se plaignent du bruit engendré par les engins motorisés de nos jeunes. Des rassemblements improvisés génèrent de la nuisance sonore près des habitations.
2. Monsieur le Maire signale qu'il a sollicité des rondes à l'improviste par la Gendarmerie Nationale.
3. Chemin Blanc : M D.DUBREUIL demande une réfection du chemin piétonnier le long de la Rue René Seguin et la poursuite de celui-ci vers l'Avenue du Pont Suspendu. Une étude sera réalisée. Il signale que de nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs empêchant ainsi le passage des piétons et leur mise en danger en circulant par défaut sur les voies de circulation. Monsieur le Maire indique qu'il intervient sans délai quand l'infraction est visualisée.

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 19 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, par 11 voix « Pour » et 1 « Abstention »,

- Approuve la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET

Après en avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 5 voix « Contre », 4 voix « Pour » et 3 « Abstentions », décide :

- De ne pas augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique en la portant à 27,75/35ème à compter du 1er octobre 2022 et de ne pas accepter les charges de personnel qui en découlent,
- Ce poste de travail reste à 26,25 H.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Communication :

Le bulletin municipal a été distribué courant septembre. Le bulletin de fin d'année est en cours d'élaboration.

Commission cantine :

Les menus ont été validés. Pas d'incidence tarifaire pour l'instant. En marge de cette commission, le conseil aborde l'organisation des repas en un seul service qui ne fait pas l'unanimité (dans l'attente du recrutement de personnel supplémentaire). Il est demandé par la majorité des élus une réorganisation en deux services au plus tôt. Monsieur le maire garantit une mise en place rapide.

QUESTIONS DIVERSES

1. Une étude sur la réfection du chemin blanc rue René Seguin et son prolongement Avenue du Pont Suspendu va être engagée.
2. Le champ de pommiers route de La Vallée va faire l'objet d'un abandon d'exploitation par l'actuel locataire. La commune propriétaire des terrains revalidera un contrat pérenne avec un exploitant assurant une mise en culture régulière.
3. Il est rappelé la réunion du 8 novembre à 18h30 organisé par la CARO sur le thème du compostage.

RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'EPCI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer un taux de reversement de 0% de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI, pour les années 2022 et 2023.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, au directeur des finances publiques, ainsi qu'à la CARO.

AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DES DIGUES DE LA GIRONDE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire indique qu'une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

MOTION DE SOUTIEN DES PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION DE MAIRES DE FRANCE FAITES À L'EXÉCUTIF SUR LES FINANCES LOCALES

Le conseil municipal de la commune de Saint-Hippolyte exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

La commune de Saint-Hippolyte demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné.

Concernant la crise énergétique, la commune de Saint-Hippolyte, à l'unanimité, soutient les propositions faites auprès de Madame la Première Ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence,
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières,
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV).

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux Parlementaires du Département.

MISE EN PLACE DU TARIF DES CASES DU NOUVEAU COLUMBARIUM DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un columbarium composé de 6 cases d'un montant de 4 200€ HT qui peut accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées.

Il précise qu'il est nécessaire de fixer les tarifs et la durée. Il indique que le prix de ces concessions est calculé en fonction de l'investissement qui a été réalisé.

Après discussion, le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- De fixer le tarif de ces cases pouvant contenir 2 urnes, numérotées 446A à 446 G section C du cimetière, à 700€ la case pour une durée de 50 ans,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur de la salle polyvalente qui a pour objet d'encadrer les conditions d'utilisation, de réservation et de location de la salle.

Monsieur le Maire précise que ce règlement sera porté à la connaissance du public concerné (associations communales ou extérieures, les organisateurs de spectacle, manifestations et de réunion, les institutions publiques et les particuliers) lors de chaque location ou réservation et à tout usager qui en fait la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes du règlement intérieur de la salle des fêtes.

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-HIPPOLYTE

Suite aux travaux de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la location de cette salle qui n'ont pas fait l'objet de révision depuis le 7 juillet 2009 et précise qu'ils seraient applicables à compter du 1er janvier 2023.

HABITANTS	Grande salle			Petite salle		
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jour	2 jours	3 jours
Été	150	250	350	100	160	250
Hiver (du 15/10 au 15/04)	200	300	400	130	190	280
EXTERIEURS * ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET REUNIONS COMMERCIALES						
Été	300	500	600	180	260	320
Hiver (du 15/10 au 15/04)	350	550	650	210	290	350

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

* Manifestations (1J) : 2 manifestations gratuites annuelles puis tarif habitant par manifestations supplémentaires.

- * Activités : - sans cotisations : forfait annuel 100€
- avec cotisations : forfait annuel 700€

Forfait déco à partir de 18h : 40 €

Caution : 500 €

Après avoir considéré que les propositions de Monsieur le Maire étaient parfaitement justifiées, le conseil municipal décide, par 7 voix « Pour », 3 « Abstentions » et 4 voix « Contre » :

- D'accepter les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente dont le détail est proposé ci-dessus,
- De fixer au 1er janvier 2023 la date de prise d'effet de ce tarif.

PROJET DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET POUR SAISINE DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Après en avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Comité Technique Paritaire,
- D'accepter les charges de personnel qui en découlent.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Communication :

Le bulletin de fin d'année est en cours de réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

1. Nota : une erreur s'est glissée dans le dernier compte rendu : il fallait lire le champ de pommiers route de Trizay (et non de La Vallée) va faire l'objet d'un abandon d'exploitation par l'actuel locataire.
2. M D. DUBREUIL nous signale que lors du dernier comité SEJI, celui-ci a fortement diminué la subvention accordée à notre Centre de Loisirs (structure d'accueil des jeunes enfants) « La Ruche » sous le prétexte d'un fonds de roulement trop important. La diminution de 33000€ à 10000€ n'étant justifiée que par la volonté de ne pas tenir compte de la gestion saine de notre association, M. D DUBREUIL s'est permis de quitter la réunion.
3. Salle des fêtes : Quelques anomalies minimes de chauffage à régler. Les électriciens sont sollicités.
4. Parking de l'Ecole : Malgré la nécessité d'accéder en toute sécurité, en priorité pour les enfants, à l'entrée des écoles, des parents ont fait le forcing pour la suppression du barriérage protecteur. L'ensemble du conseil déplore ces attitudes peu responsables.
5. Le mardi 13 décembre, les employés et leurs enfants seront à l'honneur pour le traditionnel Noël des employés.
6. Les enfants des écoles auront droit à leur repas de Noël le vendredi 16 décembre.
7. Nos anciens recevront quant à eux un superbe panier d'ici quelques jours.

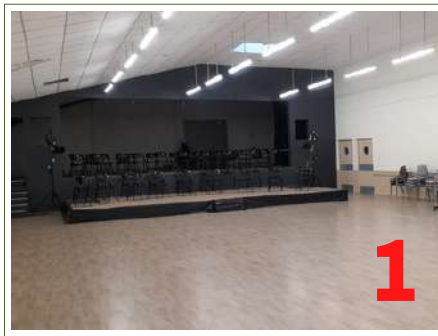
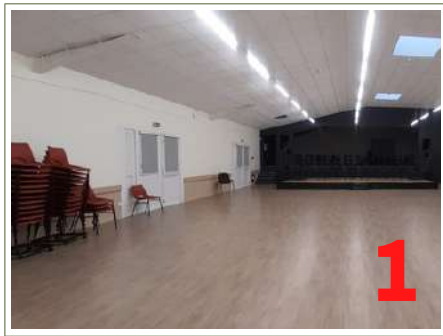
Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des procès verbaux du conseil municipal sur le site internet : www.saint-hippolyte.fr

Bonnes fêtes de fin d'année !



Quelques réalisations 2022

A Saint-Hippolyte, la commune travaille pour plus de bien-être.



1 - Salle des Fêtes

Une salle des fêtes rénovée, plus lumineuse, plus adaptée au besoin de nos concitoyens. Des panneaux solaires ont été mis en place pour une meilleure utilisation de l'énergie disponible. Un système de chauffage réversible en été pour climatiser la salle a été installé. Le nec plus ultra !



2 - La Maçonnerie

Les villages ne sont pas oubliés. Par tranche successive, la commission voirie et urbanisme élabore les travaux à réaliser en fonction des budgets disponibles. Cette année, la Maçonnerie a fait l'objet de toutes les attentions, les travaux réalisés donnent une fière allure à ce village.



3 - Véhicule

Un nouveau camion pour les agents chargés de la voirie.

Le repas de Noël des enfants de l'école :



Repas amélioré, bonne humeur, le Père Noël en prime voilà de quoi finir en beauté l'année 2022 pour nos bouts de chou de l'école «Les enfants du Marais».

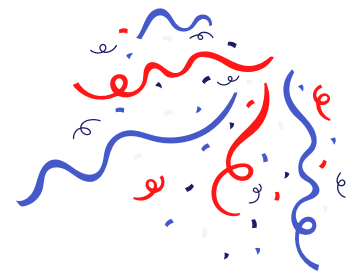
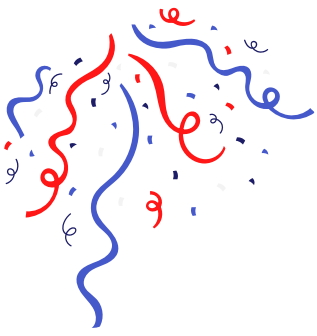


Le concert de Noël avec Les Coquelicots de Sablonceaux et l'Harmonie Départementale de la Charente Maritime

Ce samedi 17 décembre, un instant musical magique nous a été accordé grâce à la virtuosité des musiciens des deux formations.

Des ballades, du blues, du jazz, des succès de E. Morricone ou de JM. Jarre et bien d'autres émotions, tout un programme qui a su ravir le public. Et pour terminer la soirée les deux formations ont attaqué ensemble le thème de "Fort Boyard", magique on vous dit...





BONNE RETRAITE !

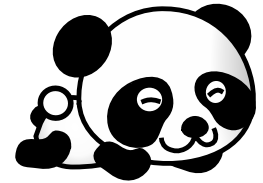


Ce vendredi 16 décembre, les amis, les proches et la municipalité ont fêté le départ en retraite de Mme Madeleine MARNIER surnommée "MADO".

M. le Maire a retracé la carrière de cette employée modèle qui a su se faire apprécier de tous par sa motivation, son sens de la responsabilité et sa constante bonne humeur. Les enfants de la cantine n'étaient pas les derniers à demander un câlin ou lui faire un dessin.



**Bravo Mado pour cet engagement,
belle et bonne retraite !**



École "les enfants du Marais"



Nouvelles arrivées à l'école de Saint-Hippolyte

Gabrielle, Niels et Mayven jouent les journalistes !

Anya Gautier
Service Civique

Bonjour, comment vous appelez-vous ? Je m'appelle Anya Gautier.
D'où venez-vous ? Je viens de Saint-Hippolyte.
Quel est votre rôle dans l'école ? J'aide les professeurs.
Pourquoi êtes-vous venue dans notre école ? Je suis venue car j'aime travailler avec les enfants.
Quel était votre métier avant ? Je gardais des enfants et j'ai été aussi serveuse.



Théo Guignet
Professeur des écoles

Bonjour, comment vous appelez-vous ? Je m'appelle Théo Guignet.
D'où venez-vous ? Je viens de la région de Saintes.
Quel est votre rôle dans l'école ? Je suis professeur des écoles.
Pourquoi êtes-vous venu dans notre école ? Je voulais enseigner en maternelle.
Quel était votre métier avant ? Je faisais des études.
Aimez-vous notre école ? Oui, c'est une belle école avec une belle équipe enseignante.

Laurent Bertorello
Professeur des écoles

Bonjour, comment vous appelez-vous ? Je m'appelle Laurent Bertorello.
D'où venez-vous ? Je suis d'origine française et italienne.
Quel est votre rôle dans l'école ? Je suis professeur des écoles. J'adore travailler avec les enfants.
Pourquoi êtes-vous venu dans notre école ? Je suis maître remplaçant le jeudi et le vendredi. Je remplace Maîtresse Karine.
Quel était votre métier avant ? Je travaillais dans la restauration.
Aimez-vous notre école ? Oui.



Mathilde Berruer
Professeur des écoles

Bonjour, comment vous appelez-vous ? Je m'appelle Mathilde Berruer.
D'où venez-vous ? Je viens de la région de Rochefort.
Quel est votre rôle dans l'école ? Je suis enseignante.
Pourquoi êtes-vous venue dans notre école ? J'ai choisi Saint-Hippolyte car je n'habite pas loin.
Dans quelle école étiez-vous auparavant ? Je travaillais à l'école Saint-Exupéry de Rochefort.
Quel était votre métier avant ? J'étais animatrice en centre de loisirs.
Aimez-vous notre école ? Oui.



Tous les élèves de Saint-Hippolyte, de la PS au CM2, ont participé, cette année, aux manifestations du Téléthon.

Les élèves du CE1 au CM2 ont accueilli une animatrice de l'association départementale, qui les a sensibilisés à la cause défendue par l'AFM.

Le vendredi 2 décembre, des binômes ont été constitués parmi les enfants de la MS au CM2, réunissant un « plus petit » avec un « plus grand ». Chaque binôme a participé à divers ateliers durant la journée.

Les élèves de Petite Section, quant à eux, ont également participé en réalisant des sablés, dans la matinée.

Atelier cartes de vœux

Chaque binôme a décoré une carte avec 3 sapins en traçant divers graphismes. Toutes ces cartes vont être distribuées aux enfants malades et/ ou hospitalisés.

Atelier du Hippo-glouton humain

Les élèves ont dû faire preuve d'habileté et de coopération pour rapporter un maximum de balles dans leur camp. Bonne humeur et entraide étaient au rendez-vous.



Toutes les confections des élèves ont été vendues à la sortie de l'école, avec l'aide de l'APE. Les bénéfices de cette vente ont été reversés à l'AFM Téléthon.



Atelier Jacinthes

Les élèves ont planté par 2 des bulbes de jacinthes dans un pot. Ils ont pu ensuite les décorer de différentes manières : collage de serviettes en papier, de petits objets, rubans et bien entendu les paillettes ! Résultat : de jolis pots tous différents.

Atelier cookies

Les premiers groupes d'élèves ont confectionné des cookies. Les plus grands lisaient la recette, les plus petits mélangeaient, et les binômes faisaient les pesées. Puis ensemble, ils ont formé des boules pour faire les cookies.

Le dernier groupe a créé des bracelets Kumihimo avec de la laine et à l'aide d'un support en carton. Un peu de dextérité et de patience, et le bracelet prend forme.



Atelier "renne-sucette"

Chaque binôme a pu confectionner un renne-sucette : du dessin et découpage jusqu'à sa décoration par les petits et les grands. Le mélange d'idées entre ces derniers pour les dessins et décorations a amené une ambiance positive et dynamique au sein des groupes.

Atelier parcours à l'aveugle

Les élèves ont pu explorer un parcours en se mettant à la place d'une personne mal voyante. Ils étaient accompagnés de leur guide et ont pu ressentir la difficulté de ce handicap. Pas facile non plus pour les guides... Tout ça dans la bienveillance des grands à l'égard des plus petits!

ADMR de St Agnant - Décembre 2022

Gym Douce



L'ADMR Saint-Agnant prend soin de ses séniors en organisant à leur intention un atelier Gym Douce qui a été très apprécié. Tous les participants ont souhaité que cette expérience se renouvelle dès début 2023. Dont acte !

MERCI

- au Conseil Départemental 17,
- à la mairie de Soubise qui nous a prêté ses locaux,
- aux salariés qui ont accompagné les séniors,
- aux bénévoles qui ont permis cette mise en place.



Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à l'année prochaine.
ADMR Place d'Uettingen à ECHILLAIS -Tél. 05 46 83 73 17
saintagnant@fed17.admr.org





Conte de Noël

La lune, derrière un gros nuage, essayait d'apercevoir la Terre. On lui avait raconté que cette nuit le Père Noël allait venir et elle ne l'avait encore jamais vu. C'est une toute nouvelle lune.

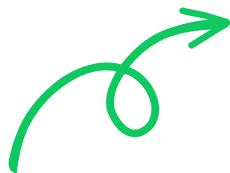
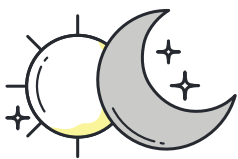
Elle espérait pouvoir lui être utile en éclairant les toits des maisons. Il ne fallait pas qu'il glisse ou encore qu'il se trompe de cheminées ! Mais ce nuage restait là, sans bouger.
- Ce n'est pas grave se dit-elle, si je ne le vois pas ici, je le verrai sans doute un peu plus loin, un peu plus tard.



Il faut vous dire que la lune, toute nouvelle qu'elle était, savait bien que la terre n'allait pas s'arrêter de tourner, même la nuit de Noël. Alors si elle ne voyait pas le Père Noël descendre sur les toits australiens, peut-être aurait-elle la chance de le voir lorsqu'il arriverait en Europe, ou alors un peu plus tard, en Amérique ! Le nuage lui, ne pourrait pas faire ce long voyage et être toujours là.

Effectivement la petite lune ne s'était pas trompée ! Juste au-dessus de l'Europe et en particulier au-dessus de SAINT-HIPPOLYTE, le ciel était tout dégagé et elle avait une vue magnifique sur le village. Enfin elle l'aperçut ! Un tout petit homme habillé de rouge avec un grand sac sur l'épaule ! Mais oui ! C'était bien lui, le Père Noël !!
Et, bien qu'elle fût à des kilomètres de lui, la petite lune, qui éclairait de toutes ses forces le chemin du Père Noël, le vit se tourner vers elle et lui faire un clin d'œil pour la remercier. La petite lune n'osait plus bouger !

Au matin, lorsque le soleil arriva sur l'Amérique, la lune en le croissant lui dit tout simplement : "Moi, je l'ai vu !! Joyeux Noël Mr Soleil !"
Puis elle repartit vers d'autres cieux.



A toi de colorier !



Du côté des associations...

Ce premier trimestre a commencé sur les chapeaux de roues pour l'APE, après notre assemblée générale, nous avons enchainé avec notre première boum d'Halloween !



Accompagnés de plus de 60 petits monstres et de leurs parents presque aussi effrayants, nous avons passé un bel après-midi !

De belles créations et du divertissement, tout le monde est comblé !



Merci d'avoir fait vivre cette fête, et surtout un énorme MERCI à chacun des bénévoles, avant, pendant et après !



Puis en novembre, la bourse à l'enfance a eu lieu avec une trentaine d'exposants, les visiteurs ont répondu présents, et surtout le Père Noël qui a pris le temps de prendre la pose pour le plus grand plaisir des petits et des grands ! et merci à Sylvie Barel-Photographe pour les prises de vues !

PS : les photos sont en mémoire jusqu'à fin janvier si vous souhaitez une nouvelle édition.



Merci à tous !

Du côté des associations...

La vente des sapins renouvelée cette année est encore une réussite avec 55 sapins vendus.

Le spectacle de Noël a été offert, par l'APE, grâce aux bénéficiaires de ces actions aux enfants de l'école pendant le temps scolaire le lundi 12 décembre.



Pour l'année 2023, nous nous retrouverons le 17 janvier à 20h30, salle des associations pour une réunion de rentrée et préparer le carnaval du 19 février 2023 et la chasse aux oeufs (en partenariat avec la mairie) le 9 avril 2023 avec la tombola de Pâques. Nous parlerons également de nos futurs projets, si possible pour la fin d'année scolaire, à savoir soirée de la lecture (avec les enseignants), benne à ferraille, marché d'artisans, kermesse...

Rejoignez notre équipe motivée et dynamique pour la vie de la commune, au profit des enfants de l'école !

Suivez-nous sur Facebook : APE Saint-Hippolyte 17430

Contactez-nous sur : ape-sainthippolyte@hotmail.com



Une nouvelle association voit le jour à Saint-Hippolyte !

LES BOULES de L'ESCALE

L'association recrute:

**Boulistes confirmés et/ou joueurs débutants,
(femmes, hommes, enfants +12 ans)**

Renseignements: Brigitte: 06 37 30 13 86
Patrick : 06 13 82 08 26

Du côté des associations...



L'Association AFR "La Ruche" c'est aussi une section Jeunes de 11 à 17 ans ! Le local ouvert tous les mercredis après midi et pendant les vacances scolaires. Une animatrice diplômée t'y attend. Viens t'inscrire et passer des bons moments !

Un petit aperçu des activités de l'été 2022 !

Les sorties :

En Juillet

- Le 13 : FLIP (festival de jeux de sociétés) à Parthenay
- Le 21 : Plage de Port-des-Barques
- Le 27 : Paléosite (parc sur la préhistoire)

En Août

- Le 26 : Iléo parc aquatique sur l'île d'Oléron
- Le 29 : Accrobranche au Château de la Gataudière à Marennes



Du côté des associations...



Les épreuves Koh-Lanta : En Juillet :



- Construction du totem de Koh Lanta
- Epreuve n°1 : parcours sur chaise -> atteindre la ligne d'arrivée en ler sans toucher le sol.
- Epreuve n°2 : être la lère équipe à remplir son seau le plus possible en essorant leur éponge.
- Epreuve n°3 : être la lère équipe à remplir son seau d'eau le plus possible à l'aide d'un tuyau souple.
- Epreuve n°4 : Sudoku chinois -> être le ler à terminer sa grille.
- Epreuve n°5 : être le ler à rester le plus longtemps en posture de l'arbre en yoga.
- Epreuve n°6 : être l'équipe qui reste le plus longtemps sur sa feuille de papier avec un pied par aventurier sur une feuille (2 pieds en tout).
- Epreuve n°7 : Les yeux bandés et guidé par son coéquipier, être le ler à atteindre l'arrivée au parcours d'obstacles.
- Epreuve n°8 : être le ler à deviner l'aliment les yeux bandés
- Epreuve n°9 : être le ler à tenir le plus longtemps bras tendus en tenant une bouteille d'eau remplie dans chaque main.
- Epreuve n°10 : être le ler à tenir le plus longtemps un stylo avec des baguettes.



En Août :



- Epreuve n°11 : la lère équipe en relais à remplir le seau le plus possible avec une canette percée a gagné.
- Epreuve n°12 : écrire Koh-Lanta avec ses pieds et de la peinture et doit être lisible.
- Epreuve n°13 : En équipe -> se passer un cerceau sans se lâcher les mains et faire le plus de tours possibles.
- Epreuve n°14 : En équipe, tirer sur un ballon de baudruche avec pistolet à eau. Être la lère équipe à atteindre la ligne d'arrivée.





Tous en cuisine !

L'apéritif est souvent la première étape des repas de fête, c'est l'occasion d'accueillir vos invités avec quelques amuse-bouche pour se mettre en appétit avant les festivités. Pour vous donner un peu d'inspiration, nous vous proposons 3 recettes faciles et rapides. Bon appétit et joyeuses fêtes !

Toasts de foie gras et chutney d'oignons

Ingrédients pour 6 personnes :

- 3 tranches de pain de mie
- 120g de Foie gras mi-cuit
- 6 Oignons blancs
- 20cl d'Eau
- 3cl de Vinaigre de Xérès
- 30g de Miel - Sel - Poivre



Otez la première peau de vos oignons et émincez-les. Dans une cocotte, chauffez le miel. Lorsqu'il caramélise, ajoutez les oignons avec un peu de sel et faites cuire à feu vif pendant 2 minutes en remuant régulièrement. Ajoutez l'eau, baissez le feu et poursuivez la cuisson 15 minutes en remuant régulièrement. Ajoutez le vinaigre, du poivre et mélangez l'ensemble. Laissez refroidir à température ambiante.

Toastez vos tranches de pain de mie puis coupez-les en 2 afin d'obtenir 6 triangles. Tartinez vos toasts de chutney aux oignons. Surmontez de tranches de foie gras mi-cuit.

Bouchées de tortillas au saumon fumé et fromage frais



Ingrédients pour 6 personnes :

- 6 Tortillas
- 6 Belles cuil. à soupe de fromage frais de type Philadelphia
- 1,5 cuil. à café Crème de raifort
- 6 Grosses tranches de saumon fumé
- 3 Branches d'aneth
- 1,5 cuil. à café Jus de citron
- Sel

Dans un bol, mélangez le fromage frais avec la crème de raifort, le jus de citron, du sel et du poivre. Détachez les pluches de vos branches d'aneth.

Tartinez la surface de vos tortillas de fromage frais. Recouvrez d'une tranche de saumon. Agrémentez de pluches d'aneth.

Roulez. Découpez en bouchées. Maintenez-les à l'aide de piques en bois.

Mousse de crevettes et crème d'avocat

Ingrédients pour 6 personnes :

- 750 g de crevettes roses
- 3 avocats mûrs
- 1 citron
- 375 g de crème fraîche
- 4,5 pincées de paprika
- Tabasco - Aneth



Préparez la crème d'avocat : mixez la chair des avocats avec le jus d'un citron et quelques gouttes de Tabasco jusqu'à obtenir une crème lisse et homogène. Salez et réservez au frais.

Préparez ensuite la mousse de crevettes : mixez ensemble les queues de crevettes roses décortiquées (en garder 4 pour la décoration) avec la crème fraîche, le sel et le paprika. Réservez au frais.

Répartissez la crème d'avocat dans des verrines, ajoutez la mousse de crevettes et décorez avec une crevette entière et un brin d'aneth. Décorez le dessus des verrines avec une crevette entière, un brin d'aneth et servez aussitôt.

Place aux jeux !!!

Jeu n°1 Sudoku

				3	7			
8	3	5		2				9
1					4	6	8	
6	7	2	4		8	5		
	4						6	
		1	6		3	9	4	2
	5	8	2					4
3				4		8	2	6
			3	8				



Jeu n°3

Trouvez les prénoms dont les lettres
ont été mélangées

	et verticalement		vous découvrirez un nouveau prénom	
URAHRT				
NYJNOH				
IEEDLO				
ENDIAM				
CEFNRA				
ALPCAS				

Jeu n°2 Enigmes

1 - Parfois vert ou d'autres fois fleur,
On me plante souvent en chanson.
Et bien qu'on dise de moi que je suis bête,
De ma pâte, souvent on se délecte.
Qui suis-je ?

2 - Le sensible l'a d'artichaut
Quand je suis de pierre chez le bourreau.
Chez le premier souvent brisé,
A l'autre j'aurai malheureusement manqué
Qui suis-je ?

3 - Imprimée ou cirée,
On aime bien m'acheter.
Mais si une araignée m'a créée
On cherche à m'éviter !
Qui suis-je ?



2	6	2	6	2	5	7
3	1	9	7	4	5	8
7	5	8	2	6	1	3
5	8	1	6	7	3	9
9	4	3	5	1	2	7
6	7	2	4	9	8	5
1	2	7	9	5	4	6
8	3	5	1	2	6	4
4	9	6	8	3	7	2

Réponses :
Jeu 2 :
1- Le chou Arthur - Johnny
2- Le cœur Elodie - Damien
3- La toile France - Pascal



Journal édité par la Mairie de Saint-Hippolyte (17430)

Directeur de la publication : Pierre CHEVILLON

Comité de rédaction : André BARATHIEU, Daniel PACAUD, Christelle SIMONET,

Clotilde JAUCOURT-PERROY, Bruno NOMINÉ, Maryse GIRET

Mairie de Saint-Hippolyte : Tél. 05 46 83 75 77 - mail : mairie@hippolyte17.fr

Ne pas jeter sur la voie publique